



Thônex

législature 2020-2025
délibération no 161
séance du 26/09/2023

Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 360'000.-
pour remplacer deux véhicules d'intervention de
la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- attendu que deux anciens véhicules utilisés actuellement par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex ne sont plus adaptés parce qu'ils posent des problèmes opérationnels ;
- attendu que le premier véhicule, de marque Mitsubishi acheté en 1999 comptant environ 27'700 kilomètres au compteur à ce jour, engagé lors d'alarmes de type inondation, n'est plus adapté pour contenir la charge utile demandée par l'Office cantonal des véhicules, son transport est limité à 4 sapeurs-pompiers et son état général nécessite un coût d'entretien disproportionné par rapport à l'usage qui en fait ;
- vu le type de véhicule de remplacement, de type Mercedes-Benz 517, véhicule compact adapté à la configuration de notre Ville avec une capacité de transport de 9 sapeurs-pompiers, qui serait équipé pour différentes interventions et pourrait ainsi être utilisé comme véhicule polyvalent ;
- attendu que le deuxième véhicule (camion Berce) de marque Renault acheté en 2009 comptant environ 11'600 kilomètres au compteur à ce jour, engagé lors d'alarmes de type incendie, n'est plus adapté pour les rues de notre Ville, il est trop long, le dépôt de la Berce nécessite une longueur de 15 mètres et il doit se parquer loin du sinistre pour ne pas entraver l'accès des renforts ; de plus le coût d'entretien du véhicule est très important par rapport au nombre de sorties effectuées ;
- vu l'offre reçue de la société Chevalley pour un véhicule de remplacement, un Mercedes Vito, véhicule qui transporterait la troupe et servirait à la logistique lors des interventions ;
- vu les coûts annuels induits par ces acquisitions qui ont été évalués à CHF 58'800,-, montant qui comprend les charges d'amortissement, les frais d'entretien et les charges de financement de l'emprunt ;
- vu la présentation faite lors de la séance de commission sécurité territoriale du 6 juin 2023 ;
- vu l'exposé des motifs fourni par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex ;



législature 2020-2025
délibération no 161
séance du 26/09/2023

- vu le préavis favorable de la commission des finances du 14 septembre 2023 ;

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, 3 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 360'000.- pour l'acquisition de deux véhicules pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex, soit :
 - a) un véhicule de type Mercedes-Benz 517 en remplacement du véhicule Mitsubishi actuel qui est trop vieux, qui a une capacité de transport de personne très limitée et dont le coût général d'entretien est trop important pour l'usage qui en est fait.
 - b) un véhicule, de marque Mercedes Vito, en remplacement du véhicule Renault actuel qui est trop peu adapté au type d'interventions pour lesquels les sapeurs-pompiers de la Compagnie de Thônex sont engagés dans notre Ville et dont le coût général d'entretien est trop important pour l'usage qui est en fait.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense brute de Fr. 360'000.- au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la ligne budgétaire 1500.330 dès la livraison desdits véhicules.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 afin de permettre l'acquisition de ces deux véhicules.



Thônex, le 27 septembre 2023 MZ/ck

(DA-23-100)/ cm 26/09/2023